



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 70131

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM) en cours de préparation. La mission parlementaire sur « les enjeux des essais et de l'utilisation des OGM » s'est exprimée en faveur d'une transparence accrue dans ce secteur d'activité. Par ailleurs, les avancées en matière d'expérimentation sur les OGM constituent un enjeu majeur pour la recherche en France et il est impératif de transposer les deux directives communautaires applicables afin de lui fixer un cadre clair et cohérent. Aussi, il lui demande quel est l'état d'avancement du projet de loi et quel cadre il envisage de fixer dans ce domaine d'expérimentation.

Texte de la réponse

La mission d'information parlementaire sur les enjeux des essais et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) a rendu ses conclusions en avril 2005. Ses recommandations viennent d'être examinées par le Gouvernement dans le cadre des travaux de transposition de la directive communautaire 2001/18/CE relative à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement. Ainsi, les dispositions en matière d'information et de consultation du public seront renforcées au regard du dispositif réglementaire existant. À cet égard, les services du ministère procèdent systématiquement, depuis 2003, à une consultation du public sur chacun des projets de recherche afin de répondre aux inquiétudes compréhensibles de la société civile sur les produits d'une innovation par nature complexe. Par ailleurs, la poursuite d'expérimentations d'OGM est l'une des conditions du maintien de la recherche française sur les biotechnologies végétales, à laquelle le Gouvernement est particulièrement attaché. À cet égard, le dispositif national d'évaluation du risque devrait être révisé afin, d'une part, de renforcer les compétences scientifiques existantes et, d'autre part, de réserver aux réflexions de la société civile une enceinte dédiée. Le nouveau dispositif d'expertise devra permettre, notamment, d'autoriser la poursuite des essais au champ sur la base d'une évaluation scientifique renforcée et d'une prise en compte des préoccupations de la société civile. Le projet de loi sur les OGM sera déposé au Parlement à l'automne.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70131

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6732

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9186